

**Jeu-concours spectacle « Métropole sur glace »  
de Montpellier Méditerranée Métropole  
Patinoire Vegapolis, Montpellier – mercredi 8 décembre 2021**

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

**ARTICLE 1 :** Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2, organise un jeu-concours en ligne sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr) pour faire gagner des places pour assister au spectacle « Métropole sur glace » qui aura lieu à la patinoire Vegapolis le mercredi 8 décembre 2021.

**ARTICLE 2 :** Ce jeu-concours permettra de gagner 1000 places d'une valeur de 30€ pièce. 400 places pour la représentation de 10h15 et 600 places pour la représentation de 20h.

**ARTICLE 3 :** La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

**ARTICLE 4 :** Les participants devront choisir s'ils souhaitent jouer pour la représentation de 10h15 ou pour la représentation de 20h. Aucun changement de représentation ne sera accepté. Les participants devront également choisir le nombre de places désirées, entre 1 à 4 places maximum.

**ARTICLE 5 :** Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr)

**ARTICLE 6 :** Le jeu-concours sera ouvert dès le mercredi 24 novembre 2021 à 18h et sera clôturé le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel recensant l'ensemble des candidats. Les gagnants seront prévenus par mail avant la date de la représentation et recevront leur billet en pdf téléchargeable par voie informatique. La liste des gagnants sera publiée sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr).

**ARTICLE 7 :** Pour assister au spectacle, la présentation d'un pass sanitaire valide est obligatoire ainsi que le respect des règles sanitaires en vigueur à date de représentation.

**ARTICLE 8 :** Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises.

**ARTICLE 9 :** Les gagnants acceptent d'être sollicités par Montpellier Méditerranée Métropole et par la presse.

**ARTICLE 10 :** A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

**ARTICLE 11 :** Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**ARTICLE 12 :** La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Il est déposé auprès de la SCP EXADEX (Guillemain Durroux Lançon Schuyten Georget Mathieu) Huissiers de Justice Associés, située 161, rue Yves Montand à Montpellier. Disponible sur le site Internet de Montpellier Méditerranée Métropole, [www.montpellier3m.fr](http://www.montpellier3m.fr), il peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole - 50, Place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.

**ARTICLE 13 :** Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.